



**Signature de la convention de coopération
EDF – Région Alsace
2012-2014**

**La Région Alsace et EDF renouvellent
leur partenariat pour un développement durable de l'Alsace**

Ce lundi 23 janvier 2012, à la Maison de la Région, **Philippe Richert**, Ministre chargé des Collectivités Territoriales, Président du Conseil Régional d'Alsace, et **Henri Proglio**, Président Directeur Général d'EDF, **ont signé une convention pour renouveler leur partenariat en faveur d'un développement durable de l'Alsace sur la période 2012-2014.**

Le développement durable constitue un axe stratégique structurant et transversal pour la Région Alsace. Il irrigue l'ensemble des politiques régionales, notamment l'économie, les transports, la formation, l'innovation-recherche et l'environnement. La Région entend continuer à développer des politiques innovantes pour faire du développement durable une source de compétitivité et d'attractivité pour l'Alsace.

EDF participe activement au développement durable de l'Alsace. Son action s'inscrit dans **sa politique énergétique :**

- garantir dans la durée un mix-énergétique décarboné fondé sur une production compétitive et sécurisée.
- d'investir dans le développement des autres énergies renouvelables et des économies d'énergies dans les bâtiments comme dans l'industrie.

Forts de la réussite de la première convention, **la Région Alsace et EDF, en associant sa filiale Électricité de Strasbourg, ont souhaité prendre de nouveaux engagements pour une période de trois ans.**

Cette nouvelle convention est structurée sur les trois axes du développement durable : **économie, social et environnement**, auxquels vient s'ajouter un nouvel axe transverse consacré à **l'innovation**.

L'accent est particulièrement mis sur :

- **les actions de rénovation énergétique des bâtiments**, en appui au programme energivie.info de la Région Alsace et de l'ADEME. Ces actions permettent la rénovation énergétique du bâti existant (logements, tertiaire, bâtiments publics, patrimoine EDF), mais aussi des logements des **personnes en risque de précarité énergétique**. Elles sont menées en lien avec l'accord national EDF/Etat/Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre du programme « Habiter mieux ». Ces actions permettront également de contribuer à la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans les nouvelles techniques « basse consommation ».
- **la protection de la biodiversité**, notamment au titre de la renaturation de milieux, de la sensibilisation des publics, de l'éco tourisme, de la création de réserves naturelles régionales, tout en continuant à articuler production et distribution d'électricité décarbonée et préservation de la biodiversité à proximité de ces ouvrages.
- **l'innovation** dans tous les domaines, et plus particulièrement dans la **production décarbonée et l'utilisation rationnelle de l'énergie** qui mobilisera notamment la R&D d'EDF en appui au pôle de compétitivité Alsace Energivie.

La convention prévoit également de poursuivre le soutien :

- **au développement des PME/TPE alsaciennes et de l'économie sociale et solidaire**, notamment à travers le soutien aux projets et outils de financement régionaux en fonds propres et quasi fonds propres en place par la Région Alsace ;
- **à la lutte contre l'exclusion**, notamment liée au handicap ;
- **à la formation**, de tous niveaux dans le domaine de l'énergie ;
- **à la pédagogie de l'énergie** auprès du grand public, sur la production et l'utilisation efficace de l'énergie ainsi qu'à la promotion du Rhin Pluriel.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, EDF consacrera **16 M€** aux différentes opérations, et des moyens humains spécifiques :

- 8 M€ au titre de l'accompagnement des programmes et actions de rénovations énergétiques des bâtiments en Alsace,
- 3 M€ au titre du développement économique local,
- 3 M€ au titre de la préservation de la biodiversité en Alsace et aux actions de développement de la formation en matière énergétique, à la solidarité, à la lutte contre la précarité énergétique et à l'information du public,
- 2 M€ au titre du soutien aux projets collaboratifs d'étude, de recherche et d'innovation, notamment au travers des pôles de compétitivité alsaciens.

Par ailleurs, au-delà de la convention, EDF effectuera des investissements importants pour renforcer la production d'énergie sans émissions directes de CO2 en Alsace, en investissant dans la centrale nucléaire de Fessenheim, conformément aux prescriptions de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, et en développant la production hydroélectrique et la géothermie en Alsace.

La première convention pour le développement durable de l'Alsace, signée en 2008 entre la Région Alsace et EDF, a permis de soutenir et de renforcer les politiques régionales. En effet, ce sont plus de 120 projets innovants, co-construits entre les acteurs locaux (collectivités locales, associations, établissements de formation, entreprises, ...) et les équipes EDF concernées, qui ont pu être réalisés au bénéfice du développement durable.

Plus précisément :

- **Sur le plan économique qui vise à renforcer la compétitivité de la région**, le EDF a investi, dans le cadre de la convention, plus de 3 M€ dans les outils de développement économique mis en place ou soutenus par la Région Alsace destinés aux « jeunes pousses » (Alsace Création), aux PME (SODIV) et aux micro-entrepreneurs (ADIE Alsace, Alsace Active), et contribué aux actions de promotion de l'Alsace à l'international (Pavillon de l'Alsace à Shanghai).
- **Sur le plan environnemental**, la Région Alsace (energivie.info), l'ADEME, EDF et Électricité de Strasbourg ont lancé des programmes de rénovation énergétique de logements au standard BBC, réduisant ainsi en moyenne par 4 les consommations et les émissions de CO₂ de ces logements (Programmes « 50 chantiers pionniers et « je rénove BBC », Rénovation BBC de 3000 logements sociaux), et la mise au standard BBC de 50 bâtiments de collectivités locales. Pour mener à bien ces actions, EDF a, pour sa part, investi près de 10 M€ alloués dans le cadre de la convention, et mis à disposition sept experts EDF à temps complet.
- **Sur le plan sociétal**, 2,5 M€ ont été investis dans les systèmes de formation régionaux, la préservation de la nature, la culture, la solidarité (en particulier dans le domaine du handicap), et la valorisation du Rhin Pluriel, espace de coopération entre industriels, défenseurs de la nature, et promoteurs du tourisme.

La co-construction, au-delà de la contribution financière, a donné naissance à des actions de développement durable souvent inédites et toujours significatives pour les parties prenantes comme pour l'Alsace.

Contacts presse :

Région Alsace : Gaëlle Tortil, 03 88 15 69 84 / 06 78 79 93 36, gaelle.tortil@region-alsace.eu

EDF en Alsace : Isabelle Cablé, 03 88 25 38 37 / 06 88 18 01 19, isabelle.cable@edf.fr